

Les consignes de tri

Tous les emballages se trient, aucun ne se jette dans les ordures ménagères. Ils sont à déposer dans la poubelle verte ou dans l'un des points d'apport volontaire répartis sur le territoire de Le Mans Métropole.

Page modifiée le lundi 31 mars 2025 • Données Le Mans Métropole

Règles



Le Triman est le logo qui indique qu'un produit doit être trié ou rapporté dans un point de collecte. Il figure obligatoirement sur l'emballage ou l'étiquette d'un produit qui fait l'objet d'une collecte sélective pour être recyclé.

DR

Tout ce que vous devez savoir sur le tri de vos déchets en **cinq règles**.

1. Tous les emballages se trient, sans exception.
2. Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.
3. Déposez-les en vrac sans les imbriquer.
4. Pensez à les compacter.
5. Ne sortez votre bac de tri que lorsqu'il est plein.

Vous trouverez ci-dessous des exemples de tous les types de déchets que vous devez trier. Vous pouvez aussi vous [reporter au guide du tri de Citeo](#).

Emballages en plastique



Anciennement, seuls les flacons, bidons et bouteilles en plastique étaient recyclés.

© Citeo



Sachets, tubes, pots et barquettes en plastique doivent maintenant être également triés.
© Citeo



N'oubliez pas de trier aussi les sacs en plastique et les suremballages de bouteilles.
© Citeo

Désormais **tous les emballages ménagers en plastique** sans distinction se trient dans le bac vert à couvercle jaune ou dans les conteneurs d'apport volontaire à bandeau jaune.

- Les bouteilles, flacons et bidons avec leur bouchon,
- les pots de yaourt,
- les barquettes de beurre ou de viande,
- les boîtes de poudre chocolatée,
- les films, blisters et sachets,
- les pots de crème cosmétique.

Papier et cartons



© Citeo

Tous les **papiers, emballages en carton et briques alimentaires** se trient dans le bac vert à couvercle jaune ou dans les conteneurs d'apport volontaire à bandeau jaune.

- Les journaux, magazines, publicités, catalogues, annuaires, enveloppes, cahiers et livres,
- les boîtes de céréales, de gâteaux et à pizza,
- les briques de lait, de jus de fruit et de soupe.

Les cartons bruns de grande taille doivent être apportés en déchèterie.

Emballages métalliques



© Citeo

Tous les emballages **en acier et en aluminium** se trient dans le bac vert à couvercle jaune ou dans les conteneurs d'apport volontaire à bandeau jaune.

- Les canettes,
- les barquettes en aluminium,
- les boîtes de conserve,
- les aérosols cosmétiques et alimentaires,
- les couvercles,
- les capsules de café aluminium.

Emballages en verre



© Citeo

Les **bouteilles, les pots et les bocaux en verre** sont à déposer aux points d'apport volontaire présents dans toute l'agglomération. **Ne sont pas concernés** les pots de fleur, les ampoules, la vaisselle et le verre culinaire.

Le verre est **interdit** dans les ordures ménagères, dans les conteneurs à bandeau jaune en apport volontaire et dans le bac de tri sélectif en porte-à-porte.

Le verre, ça casse... évitez de le jeter entre 22 h et 7 h, par respect pour vos voisins.

Poubelle



© Le Mans Métropole

Si vous êtes desservis par la collecte sélective en porte-à-porte, vous pouvez vous faire **livrer gratuitement par les ambassadeurs du tri** un bac adapté à la taille de votre foyer.

Pour demander votre poubelle de tri, merci d'[utiliser notre formulaire en ligne](#).

Apport volontaire

Les points d'apport volontaire sont répartis dans toute l'agglomération. Pour localiser le site le plus proche de votre domicile, vous pouvez [afficher notre carte](#).

79

kilogrammes

C'est le poids de déchets recyclables collectés en 2023 par habitant.

Lingettes

MÊME BIODÉGRADABLES PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES !



AYEZ LE BON RÉFLEXE,
JETEZ VOS LINGETTES À LA POUBELLE !



© Le Mans Métropole

Les lingettes ne doivent pas être mises avec le papier et le carton. Non recyclables, elles se jettent **avec les ordures ménagères**.

Elles ne doivent pas non plus être jetées dans les toilettes car elles bouchent les canalisations.



TÉLÉCHARGER : L'AVERTISSEMENT SUR LES LINGETTES
(pdf, 93 ko)



[Suivez l'actualité de la propreté.](#)